

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES****PROMULGATION DU RÈGLEMENT
N° 2020-636****À TOUS LES CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-
AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

par les présentes, donné par la soussignée,
greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-
Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil
municipal du 3 novembre 2020 a été adopté
le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2020-636 POUR
LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ
CONSULTATIF POUR LES ENJEUX
ENTOURANT LE LAC SAINT-AUGUSTIN**

L'objet de ce règlement vise la constitution
du comité pour le lac Saint-Augustin
chargé d'étudier et de soumettre ses
recommandations au conseil municipal
concernant les enjeux entourant le lac
Saint-Augustin.

Ce règlement entre en vigueur conformément
à la loi et est disponible sur le site internet de
la Ville ou sur demande à l'adresse courriel
greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-
Desmaures,
Ce 11 novembre 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca